

Commune de SOUSTONS (Landes)
Séance du conseil municipal du 10 avril 2026

Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le

ID : 040-214003105-20260423-DELIB26_011-DE



Nombre de membres		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six, le 10 avril, à 19h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Philippe SAINT-MARTIN, Maire.

Présents : Philippe SAINT-MARTIN, Florian DEYGAS, Sandrine QUIGNARD, Olivier PEANNE, Mélissa LARRAZET, Olivier DREZEN, Myriam DESTORS, Franck MARIMPOUY, Dominique GRATIANETTE, Vincent DELFOUR, Françoise GIMENO, Magali COLOMES-REMOIVILLE, Sylvain GALIBERT, Anne-France PLANCHET, Sandrine PRUNIER, Daphnée ETIE, , Nicolas POMMIEZ, David LYS, Estelle DUBERT, Mélyssa LELONG, Nelly DUBERTRAND, Al TERSIC, Alain CAUNEGRE, Michel CASTETS, Frédérique CHARPENEL, Sébastien FAISSOLLE, Delphine ALLEGRE, Sandra TOLLIS.

Absent : Jimmy BAMBOUCHE

Procuration : Jimmy BAMBOUCHE donne procuration à Mélissa LARRAZET

Secrétaire de séance : Al TERSIC

Date de la convocation :
3 avril 2026

Date d'affichage :
3 avril 2026

Objet

N°26.04.10 - 011
Election des délégués du conseil
municipal au conseil
d'administration de la Société de
Gestion des Intérêts Touristiques
de la Commune de Soustons
(SOGITCS)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1521-1 et suivants et L 2121-33,

Vu les statuts de la Société Publique Locale « Société de gestion des intérêts touristiques de la Commune de Soustons » (SOGITCS),

Vu la délibération n°12.10.30.05-078 du Conseil Municipal du 30 octobre 2012 approuvant ces statuts,

Considérant que la commune de Soustons participe au capital de cette société publique locale,
Considérant qu'en application des dispositions du CGCT et des statuts de la SOGITCS, le conseil municipal doit désigner cinq délégués titulaires pour siéger au conseil d'administration de la SOGITCS,

Il est procédé à l'élection des délégués du conseil municipal au sein du conseil d'administration de la SOGITCS, au scrutin secret à la majorité absolue.

Par accord unanime du Conseil Municipal, l'élection se déroule à main levée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, élit :

- 1 Olivier PEANNE
- 2 Olivier DREZEN
- 3 Daphné ETIE
- 4 Sylvain GALIBERT
- 5 Alain CAUNEGRE

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.



Soustons, le 13 avril 2026

Monsieur le Maire

Philippe SAINT-MARTIN



Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le

ID : 040-214003105-20260423-DELIB26_011-DE

